

midi, il existe une certaine communauté de vues sur le problème à l'étude.

L'orateur précédent, le député de Laval (M. Roy), a parlé des mauvais jours d'autrefois et il a semblé les associer exclusivement à un parti. Je ne crois pas qu'il ait délibérément cherché à créer une fausse impression. S'il se reporte à 1956, il se rappellera quelle était l'attitude du gouvernement libéral d'alors envers les bénéficiaires de la pension de vieillesse. Cette attitude fit les frais d'un slogan populaire à l'occasion de la campagne électorale de 1957. Tous les députés se souviennent de ce qui s'est passé aux élections de 1957. La délivrance est venue le jour où, enfin, il y a eu un changement de gouvernement au pays. A cause de la façon mesquine dont le gouvernement libéral et son ministre des Finances du temps avaient envisagé le financement des pensions aux personnes âgées, les membres du gouvernement avaient acquis dans tout le pays le surnom de «gars aux \$6».

Nous ne parlerons pas cet après-midi des mauvais jours d'autrefois, car il est clair que depuis à peu près une quinzaine d'années, à compter du changement de gouvernement en 1957, on constate une façon nouvelle, plus positive et plus constructive de résoudre le problème de la sécurité sociale au Canada.

● (1740)

Comme je l'ai dit, nous sommes probablement d'accord en gros sur l'objectif à atteindre. Nous voulons tous en effet assurer des revenus adéquats non seulement aux personnes âgées, mais aussi à toutes les catégories de personnes qui ne peuvent gagner assez pour vivre convenablement. Aux vieillards, il faudrait donc ajouter ceux qui sont atteints d'une incapacité quelconque tels les aveugles, les grands invalides et les handicapés physiques ou mentaux.

Je félicite le groupe créditiste qui a ouvert le débat sur cette question. Si dans le détail je ne suis pas d'accord avec la solution qu'il préconise, je suis sûr que la discussion ainsi entamée va éclairer d'un jour nouveau le processus amorcé par le livre orange du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde).

Je traiterai de certains côtés de ce livre orange, mais permettez-moi de rappeler auparavant que les membres de l'opposition officielle ont toujours été des premiers à rechercher les moyens propres à assurer des revenus raisonnables aux économiquement faibles. C'est ainsi qu'en 1972 déjà, le parti conservateur présentait des recommandations tout à fait précises. Permettez-moi de les rappeler.

Nous avons d'abord recommandé l'établissement d'un revenu minimum pour les personnes et les familles qui ne gagnent pas assez en raison d'incapacité physique ou autre empêchement véritable. Nous avons ensuite proposé que les personnes capables de gagner une partie seulement de leur subsistance individuelle ou familiale puissent conserver une fraction fixée d'avance de cette rémunération sans rien perdre du supplément de revenu fourni par l'assistance publique. Il s'agit de la politique incitative des revenus. Nous avons également voulu qu'au-delà de cette première tranche autorisée de salaire, la personne ou la famille puissent gagner des tranches supplémentaires de rémunération sans perdre entièrement la tranche correspondante du supplément de revenu versé par l'État. Je le répète, il s'agit là d'une politique adoptée dès 1972 par l'opposition officielle.

A dire le vrai, à en juger aux recommandations du Livre orange publié par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, sans doute s'est-il penché derrière

Sécurité de la vieillesse

l'épaule de ceux qui furent chargés de formuler les politiques de l'opposition officielle. Je le félicite de sa sagesse à cet égard.

M. Macquarie: C'est moi qui lui en ai fourni un exemplaire.

M. Dinsdale: Le premier principe qui a été établi au cours des présentes discussions sur la sécurité sociale suit très étroitement ceux énoncés par les députés du parti conservateur et qui s'énoncent ainsi:

Premièrement, le régime de sécurité sociale doit assurer aux personnes incapables de travailler, les vieillards, les aveugles et les invalides, un revenu annuel garanti à la fois honorable et équitable.

Voici le deuxième principe directeur qui a été énoncé par le ministre quand il a parlé la première fois du Livre orange, car il se rapporte directement à l'objet de notre discussion d'aujourd'hui:

Deuxièmement, le régime de sécurité sociale tel qu'il s'applique aux personnes capables de travailler doit comporter des incitations au travail et des dispositions soulignant davantage la nécessité de remettre au travail les personnes émergeant à l'assistance sociale.

Ces deux principes sont à mes yeux la copie presque exacte de ceux énoncés au manifeste du parti conservateur. Je félicite encore une fois le ministre. Il lui est certes arrivé d'entretenir des rapports très étroits avec des députés de l'opposition officielle. Je suis convaincu que ces rapports ont eu une influence très marquée sur les attitudes du ministre, bien que la qualité de ses fréquentations se soit beaucoup détériorée ces dernières années.

Il faut manifestement prendre des mesures qui s'inspirent de la motion parce que le gouvernement a présenté un programme qui permet à ses employés de prendre leur retraite à l'âge de 60 ans. De même, plusieurs provinces, dont la mienne, le Manitoba, offrent à leurs nombreux employés un régime de retraite à 60 ans, sans perte de la pension.

Nous savons tous qu'une partie de plus en plus importante de la population active est employée par le gouvernement. Dans ma circonscription, au cours de la dernière campagne électorale, on a beaucoup parlé du moment où le gouvernement adaptera son programme de sécurité de la vieillesse et son Régime de pensions du Canada en fonction de la retraite à l'âge de 60 ans. Pourtant, Brandon ne compte pas beaucoup de fonctionnaires provinciaux ou fédéraux. Cela montre que si l'on veut rationaliser le programme de sécurité de la vieillesse, il faudra tôt ou tard corriger ces injustices. Du fait que la confusion fait maintenant partie intégrante de notre régime de sécurité sociale, je dirais que le plus tôt sera le mieux.

Au cours des pérégrinations qu'il a faites pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) a fait beaucoup de promesses, mais celle-là est une des plus importantes. Il veut que, dans le programme fédéral de sécurité sociale pour les pensionnés, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti soient accordés aux conjoints des prestataires actuels, qui ont de 60 à 64 ans, après vérification du revenu.

Cela devait être seulement une mesure provisoire en attendant que soit terminée l'étude complète précipitée par la présentation du livre orange. L'opposition officielle a fait une proposition analogue; elle propose que l'on tienne compte des conjoints, l'époux ou l'épouse selon le cas, qui ont atteint l'âge de 65 ans.

Dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais parler de façon générale de la nécessité d'assurer une stabilité de revenu à d'autres groupes que les personnes âgées. Celles-ci sont dans une catégorie spéciale du fait de